

Check-list: Checklist : Partir à l'aventure

Voyager : pour les uns, c'est mieux si tous les transferts sont organisés et qu'un guide les accueille dans leur propre langue. Autant éviter toute mauvaise surprise. Pour les autres, il est justement plus amusant de partir à l'aventure, de faire connaissance avec la population locale et de découvrir son mode de vie. Mais les véritables aventuriers vous le diront : mieux vaut être préparé aux tracasseries éventuelles afin de profiter vraiment de son voyage.

1 « Assurances incluses », cela paraît tout de même rassurant ?

Lors de la réservation d'un voyage ou d'une activité, attention à la mention que les assurances sont incluses. Vérifiez quelles sont les situations qui relèvent ou non de cette assurance, à partir de quel montant et jusqu'à quelle limite la couverture s'applique, et ce qui est exclu. Il existe des solutions d'assurance toutes faites combinant plusieurs garanties, ou vous pouvez sélectionner vous-même les garanties qui vous conviennent. Pour un seul voyage, ou sur une base permanente.

2 Si Chris ne m'accompagne pas, je ne pars pas non plus.

L'indisponibilité d'un compagnon de voyage peut dans certains cas être une cause d'annulation couverte. Attention cependant : la raison de l'annulation par ce compagnon peut être déterminante selon qu'elle correspond à une cause couverte dans votre contrat (un problème médical comme une appendicite, par exemple) ou résulte d'un changement d'intentions de réaliser un voyage pour des raisons subjectives non comprises dans le contrat (comme une rupture amoureuse), ce qui ne sera en principe pas couvert.

Le contrat peut limiter cette garantie en fonction de liens de parenté entre participants à un voyage, ou imposer que la réservation mentionne plusieurs participants réservant en même temps un même voyage. Si vous comptez partir en groupe, il peut donc être préférable de procéder à une réservation groupée.

3 D'abord réussir en première session, puis réserver, dit Papa.

Les assurances annulation offrent généralement une couverture lorsqu'on se voit obligé de renoncer à un voyage en raison d'une deuxième session. Il s'agit là d'un des cas de figure, à côté d'un décès, d'une maladie, d'un accident, d'une perte d'emploi ou d'un grave dommage, qui donnent droit à l'intervention de l'assureur. Soyez attentif au délai dont vous disposez pour annuler votre voyage après avoir appris vos résultats. Grâce à la protection contre l'annulation, vous pouvez réserver bien à l'avance, sans vous faire du souci.

4 Je n'ai pas obtenu de visa pour Tombouctou. Et maintenant ?

Les assurances annulation reprennent généralement une liste de situations donnant droit à l'annulation du voyage et au remboursement de son coût. Le refus de documents de voyage par le pays de destination juste avant le départ est généralement couvert dans les formules plus étendues.

5 Le seul compagnon de voyage à disposer d'un permis de conduire se casse une jambe dans la région d'Aragon en Espagne. Que faire

L'assurance assistance intervient pour un problème technique à un véhicule et pour un problème de santé en voyage. Elle organise le remorquage du véhicule ou la fourniture de pièces de rechange pour réparer une voiture, mais aussi la prise en charge des passagers en vue de leur rapatriement (et celui de la voiture) en toute sécurité. Si le seul compagnon de voyage à disposer d'un permis de conduire devait se casser une jambe lors de l'escalade d'un rocher, l'assureur assistance organisera le transport nécessaire.

6

Des difficultés avec la police ? L'ambassade connaît des avocats fiables...

Un simple accident de la circulation à l'étranger suffit pour être impliqué dans une procédure judiciaire. Si vous souhaitez recourir aux services d'un avocat qui connaît au moins un peu l'anglais et qui est bien noté auprès de l'ambassade, ses honoraires vont chiffrer assez rapidement. Dès lors, veillez à ce que vous puissiez faire intervenir une assurance de protection juridique prévoyant une couverture suffisante. En effet, une couverture de moins de 10.000 euros risque de se révéler un peu juste en cas d'accident grave. Vérifiez-en le montant ou demandez qu'on vous le communique avant votre départ.

7

Assurance assistance et assurance hospitalisation, quelle est la différence ?

L'assurance assistance intervient pour faire face à des urgences et s'occupe des soins sur place et du rapatriement lorsqu'il se justifie d'un point de vue médical. La coordination des opérations est aux mains de l'assistant. L'assurance hospitalisation, en revanche, prend en charge les frais d'hospitalisation, même lorsque vous êtes de retour au pays, mais ne s'occupe pas de l'organisation de l'assistance. Il existe des formules combinées. Vérifiez si la vôtre l'est également.

8

Il existe donc encore des frontières.

Que vous alliez en Campine ou dans les Hautes Fagnes, vous serez évidemment protégé par vos assurances courantes. Mais attention aux destinations plus lointaines. Une assurance auto, par exemple, ne vous couvre pas partout dans le monde. La carte verte indique jusqu'où s'applique votre assurance obligatoire pour les dommages causés à des tiers. Si vous rêvez de rejoindre Odessa en voiture, vérifiez si l'Ukraine figure sur votre carte verte. Dans le cas contraire, vous devrez souscrire une assurance spéciale à la frontière. La couverture des assurances hospitalisation et « familiale » est généralement valable dans le monde entier, mais parfois, elle est limitée à l'Europe.

9

Et si Céline me prête son kitesurf ?

Les dommages aux objets confiés ou le vol de ceux-ci constituent, s'agissant d'assurances, un sujet délicat. L'idéal est lorsque l'objet de valeur est assuré de manière permanente par son propriétaire. Mettez-vous d'accord à l'avance sur les cas où un problème devait se poser. En effet, une assurance classique de responsabilité « familiale » ne s'applique pas pour les dommages causés aux objets prêtés que vous utilisez pour votre propre usage. Aujourd'hui, il existe malgré tout des formules plus étendues qui offrent une protection en cas d'endommagement d'un objet confié.

10

Les loueurs de voitures sont ingénieux...

Outre l'assurance obligatoire, des garanties supplémentaires offrent à l'automobiliste une protection pour les dégâts à son propre véhicule, pour les dommages corporels en cas d'accident si la responsabilité du conducteur est engagée, une protection juridique et une assistance en cas de panne... A l'étranger, c'est parfois plus compliqué : on rencontre des abréviations en anglais pour des couvertures contre les dommages causés à la voiture de location, aux passagers, à leurs bagages, ou pour des montants supérieurs à ce qu'exige la législation locale. N'attendez pas d'arriver à destination pour choisir à un guichet les couvertures que vous souhaitez ou non. Avant votre départ, voyez avec votre assureur ce qu'il peut vous conseiller et une fois sur place, conformez-vous aux conditions d'utilisation du véhicule : ne pas faire du tout-terrain, ne pas franchir certaines frontières, etc.